



30 juillet 2014

## **Pollution au mercure à Turtig Résultats de la troisième phase d'investigation**

**(IVS).- Les investigations complémentaires à Turtig/Raron montrent que la place de jeu près de la gare et le terrain attenant de beach-volley ne sont pas pollués, tout comme le terrain de football « Rhoneglut ». Les échantillons prélevés en-dessous des routes et places revêtues n'indiquent également pas de pollution, à une exception près. En revanche, la pollution du terrain de football de « Moos » est confirmée. Les restrictions d'utilisation déjà fixées sont élargies.**

Les résultats de la troisième étape d'investigation de la zone d'habitation de Turtig/Raron sont disponibles. Les investigations ont été mandatées par Lonza AG, qui les préfinance de manière non préjudiciable. Le mercure a été analysé dans 16 parcelles supplémentaires. Dix parcelles ne sont pas polluées et cinq présentent des concentrations entre 0.5 et 2 mg Hg/kg. Avec une teneur de 7.1 mg Hg/kg, une parcelle dépasse la valeur d'assainissement actuellement fixée par l'Ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (5 mg Hg/kg).

Lors de cette troisième phase, des échantillons ont également été prélevés en huit points sous des places et routes revêtues : sept emplacements se sont révélés non pollués et un faiblement pollué (0.8 mg Hg/kg). Ces résultats suggèrent que le sol pollué avait totalement été excavé avant l'aménagement des dites places et routes, ou éventuellement qu'aucun matériau pollué n'y avait été déposé auparavant.

De plus, six parcelles qui avaient déjà été investiguées ont été ré-échantillonnées et analysées plus en détail lors de cette troisième phase. Il s'agit en particulier des terrains de football de « Rhoneglut » (Turtig Ouest) et de « Moos » (Turtig Est) et des places d'entraînement attenantes. Le terrain de football de « Rhoneglut » est non pollué. La place d'entraînement de football adjacente est en revanche moyennement à fortement polluée (3.1 à 19 mg Hg/kg), comme cela avait déjà été établi lors de la première étape d'investigation. Les restrictions et interdictions d'utilisation adéquates ont été édictées en janvier déjà. Les investigations complémentaires du terrain de « Moos » indiquent des concentrations comprises entre <0.5 et 2.6 mg Hg/kg. Pour la place d'entraînement adjacente, les concentrations varient entre <0.5 et 6.1 mg Hg/kg. Le périmètre pollué au-delà de 5 mg Hg/kg de cette place d'entraînement ne doit pas être utilisé comme place de jeu pour les enfants.

A ce jour, les 98 parcelles figurant dans le périmètre initial d'investigation de Turtig ont été échantillonnées et analysées : 15 parcelles présentent une pollution au mercure de plus de 5 mg Hg/kg, 16 montrent des concentrations situées entre 2 et 5 mg Hg/kg, 25 entre 0.5 et 2 mg Hg/kg et 42 sont non polluées. Le périmètre d'investigation initial a été élargi. Ainsi la place de jeu et le terrain de beach-volley situés près de la gare de Raron ont également été investigués. Dans les deux cas, les investigations ont confirmé l'absence de pollution.

Des investigations techniques supplémentaires sont actuellement en cours entre Niedergesteln et Viège. Celles-ci doivent se terminer à fin 2014 afin d'obtenir une vue d'ensemble de la pollution au mercure.

**Cédric Arnold, chef du Service de la protection de l'environnement - 027 606 31 55**

